PRÉFET DE MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Mayotte

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Mamoudzou, le 18 mars 2020

DENGUE A MAYOTTE : l'épidémie de dengue se poursuit à un rythme élevé

Depuis le début de l'année, 2 254 cas de dengue ont été confirmés à Mayotte. Parmi ces cas, 129 ont conduit à une hospitalisation. L'ARS rappelle que la dengue est une maladie qui peut évoluer vers une forme sévère et qui peut être fatale, selon l'état de santé du patient.
Les agents de la lutte anti-vectorielle sont engagés, au quotidien, auprès de la population pour limiter la propagation du virus. Toutefois, les autorités sanitaires rappellent que la mobilisation de tous (Etat, communes, intercommunalités et population) est nécessaire pour lutter et agir contre l'épidémie en cours.

Situation épidémiologique au 18 mars 2020

Depuis le début de l'année 2020, on dénombre :

- 2 254 cas de dengue confirmés (*ce chiffre ne prend en compte que les patients qui ont consulté leur médecin et pour lesquels une confirmation biologique a été obtenue)*
- 129 hospitalisations, dont plus de la moitié en maternité
- 416 passages aux urgences
- 3 décès (*les patients présentaient d'autres infections ; des investigations sont en cours pour déterminer si les décès sont directement liés à la dengue ou non)*

Les passages aux urgences et hospitalisations, pour dengue, poursuivent leur augmentation.

L'épidémie concerne à présent l'ensemble de l'île ; les foyers les plus actifs sont situés :

- **A Mamoudzou**
- Au nord : **Acoua, Bandraboua**
- Au sud : **Bouéni, Kani Keli**
- **En Petite-Terre**

Aujourd'hui, la mobilisation de tous est essentielle !

>> Supprimez les eaux stagnantes :

- **Pneus** : Vider les pneus, les mettre à l'abri ou les recouvrir afin d'éviter la stagnation de l'eau à l'intérieur.
- **Petits déchets :** Les jeter dans une poubelle fermée par un couvercle
- **Seaux / marmites** : Les vider ou couvrir et les ranger à l'abri de la pluie

>> Débarrassez-vous des déchets : quotidiennement, il est important de jeter les déchets et encombrants dans les containers prévus à cet effet (jamais dans la nature ou sur la voie publique)

>> Utilisez des répulsifs et des moustiquaires pour vous protéger des piqûres de moustiques

>> Consultez un médecin en cas d'apparition de symptômes (forte fièvre, douleurs articulaires, maux de tête, grande fatigue).

Ce sont ces gestes adoptés, par tous, qui permettront de limiter l'évolution de l'épidémie sur l'île.

PREFECTURE DE MAYOTTE
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Tél : 06 39 69 00 31

ARS DE MAYOTTE
Courriel : ars-mayotte-com@ars.sante.fr
Tél : 02 69 61 83 25 - Port : 06 39 25 23 30